

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DELIBERATION N° 23/2023**

Séance du 09 décembre 2023

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Afférents au Conseil : **10**
Membres en exercice : **10**

Date de la convocation : 04/12/2023
Date d'affichage : 04/12/2023
Ayant délibéré : 6 Votés Pour : 6
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et trois, le neuf décembre à neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur FOATELLI Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. POLI Jean-Baptiste	Etaient absents
M. BRUNETTI Alain	M. BRANDIZI Pierre
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	M. VANNI Alain
M. BASTIANELLI Francis	
M. CASALTA Jean-Philippe	

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle formulée par courrier en date du 29 novembre 2023 par l'association I GHJATTI LIVISANI.

Celle-ci sollicite une aide financière afin de réaliser les actions suivantes : stérilisation de chats.

En effet, une prolifération de présence de chats non stérilisés provoque des nuisances importantes au quartier Valdo.

Monsieur BRUNETTI Alain, secrétaire de l'Association I GHJATTI LIVISANI, par ailleurs adjoint au Maire, n'a pas participé aux débats.

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association I GHJATTI LIVISANI une subvention pour un montant de 400 euros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,

Le 09/12/2023

Le Maire

Jean-Luc MILLO

